

# CONSEIL MUNICIPAL

## **Séance du 7 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 1<sup>er</sup> avril 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

## **Étaient présents :**

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

## **Étaient absents représentés :**

Aucun

## **Étaient absents non représentés :**

Vanessa CONTIERO

## **Participait à la réunion**

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20.30 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1 Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022

Madame le Maire propose une légère hausse des taxes locales pour l'année 2022 :

	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	34.48 %	<b>34.85 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	45.51 %	<b>46.00 %</b>

*Approuvé à l'unanimité*

### 2 Approbation des Comptes Administratifs 2021 : Commune, Multiple Rural, Assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre COUDON, doyen de l'assemblée, le Budget Primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats et les Comptes administratifs "Commune", "Multiple Rural" et "Assainissement" qui peut se résumer ainsi:

#### COMMUNE

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	352 886.03 €
Dépenses	262 194.70 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 90 691.33 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	18 086.05 €
Dépenses	54 479.55 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 36 393.50 €</b>

#### MULTIPLE RURAL

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	76 698.79 €
Dépenses	13 987.79 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 62 711.00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	25 000.00 €
Dépenses	29 498.82 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 4 498.82 €</b>

#### ASSAINISSEMENT

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Recettes	9 241.19 €
Dépenses	8 414.09 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>+ 827.10 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	28 175.00 €
Dépenses	830.00 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 27 345.00 €</b>

*Approuvés à l'unanimité*

**2 Approbation du Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal : Commune, Multiple Rural, Assainissement**

*Approuvés à l'unanimité*

**3 Affectation des Résultats de l'exercice Précédent**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif les résultats de l'exercice 2021 de la façon suivante :

**COMMUNE**

↳ Excédent de Fonctionnement reporté (RF 002) :	55 992.36 €
↳ Déficit d'Investissement reporté (DI 001) :	36 393.50 €
↳ Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068):	56 893.50 €

**MULTIPLE RURAL**

↳ Déficit d'Investissement reporté (DI 001) :	4 498.82 €
↳ Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068):	62 711.00 €

**ASSAINISSEMENT**

↳ Excédent d'exploitation reporté (RE 002):	827.10 €
↳ Excédent d'Investissement reporté (RI 001) :	27 345.00 €

*Approuvés à l'unanimité*

**4 Budgets Primitifs 2022 : Commune, Multiple Rural, Assainissement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des éléments qui composent les budgets primitifs "Commune", "Multiple Rural" et "Assainissement" pour l'année 2022

**COMMUNE**

- Section de Fonctionnement : 332 292.36 €

- Section d'Investissement : 121 093.50 €

### **MULTIPLE RURAL**

- Section de Fonctionnement : 30 400.00 €

- Section d'Investissement : 308 311.00 €

### **ASSAINISSEMENT**

- Section d'Exploitation : 11 057.10 €

- Section d'Investissement : 32 999.00 €

Pour 2022 la Commune devra faire face à une hausse du prix de l'électricité (+15%)  
Des combustibles, et des carburants.

Aux rémunérations s'ajouteront celles du géomètre, et de l'architecte.

Les frais prévus pour les publications retrouveront le niveau de 2020.

Les dotations de l'État sont de nouveau en baisse.

L'école : L'ATD va chiffrer les frais pour déplacer la cantine vers la petite salle, pour créer un logement, et pour déplacer les bureaux des enseignants vers le haut.

Voirie : le programme a été défini par la Commission. L'enveloppe s'élève à 28 000 €. Cette année Madame le Maire sollicitera une avance pour les lieux-dits Le Maine-Haut, les Vauries, la Bélaudie, Naudé et le Faux, en vue de la suppression future des enveloppes pour la voirie. Dans le bourg, avant de refaire la chaussée, le décaissement des rues s'impose, pour éviter que la route n'arrive au niveau des maisons, ce qui augmentera le risque d'inondations. Il faudra deux camions d'enrobée ainsi que deux camions de castine, en dehors de l'enveloppe pour la voirie. Pour ces travaux la Communauté des Communes accorde une aide de 12 000 €.

Le Fonds de concours disponible pour la voirie se destine à la réfection de la rue du pavillon Nord

*Approuvés à l'unanimité*

## 6. Attributions des subventions 2022

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant de la subvention (€)</b>
Foyer Socio-éducatif Collège de Belvès - (11 élèves)	330.00
Etoile Sportive de Villefranche du Périgord (BASKET) - (2 jeunes licenciés)	60.00
DECLIC	80.00
CDSL (FOOT) – (5 jeunes licenciés)	60.00
Groupement des communes aux noms burlesques	40.00
Judo Club Vallée du Céou	30.00
Vélo Club Pomponnais	700.00
Les Amis de l'école	200.00

*Approuvées à l'unanimité*

### **Communications:**

Madame le Maire a inscrit la commune de Saint-Pompon à Panneau Pocket, PanneauPocket est une application mobile idéale d'information et d'alerte pour les Mairies. L'abonnement à cette application est subventionné à 100%.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 h 27.